

## IMAGO

Une biennale pour  
l'architecture et  
l'aménagement

L'édition 2003 du Prix départemental de l'architecture et de l'aménagement est un bon cru, elle révèle la vitalité de la production architecturale et urbaine de notre département avec la mise en valeur de projets novateurs qui fondent la modernité de l'Anjou et la continuité de sa longue sédimentation patrimoniale. Avec ce Prix, le Conseil général et le CAUE, depuis bientôt quinze ans, appuient la promotion des créateurs et de leurs commanditaires parce que c'est eux qui font, peu à peu, la qualité de nos paysages et de nos quartiers. 2005 sera la prochaine édition, on s'impatiente déjà de ce qui, d'ici là, sortira de terre et contribuera au rayonnement de notre département. En attendant cette prochaine étape et en ce début d'année, j'adresse à tous les lecteurs d'Imago et aux partenaires du CAUE mes souhaits les plus sincères de réussite et de bonheur. Que l'année 2004 soit pour chacun, lumineuse et constructive !

Christian GAUDIN  
Sénateur, Président du CAUE

## Un prix pour l'architecture et l'aménagement

Depuis 1992, plus de dix ans déjà, le Conseil général et le CAUE organisent conjointement le Prix départemental de l'architecture et de l'aménagement. Moment privilégié de la promotion d'un cadre de vie de qualité, ce Prix biennal est d'abord l'expression d'une reconnaissance. Il honore les concepteurs et les donneurs d'ordre, maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage d'opérations récentes ayant contribué à la valorisation du Maine-et-Loire et à la qualité de la vie de ses habitants. Ouvert à tous, le Prix départemental consacre l'acte architectural ou urbain quelle qu'en soit l'ampleur ou le budget, la qualité d'un projet ne se mesure pas à la hauteur de son coût mais à celle de son intelligence, de la pertinence de son insertion dans un site et de l'efficacité de son fonctionnement. Du siège social de la CNP à Angers, opération emblématique de la production architecturale française spécialement mentionnée en 1999, aux ateliers communaux de l'Hôtellerie-de-Flée mentionnée en 1997, de l'Institut National d'Horticulture primé en 2001 à la mairie du Mesnil-en-Vallée retenue en 1997, la distinction porte sur la qualité du projet et non sur son ampleur.

En architecture, 2003 aura retenu l'Espace Saint-Louis à Cholet, il ne devait pas être facile de faire un meilleur choix tant est exemplaire cette opération qui associe harmonieusement le patrimoine et la modernité et qui (il suffit d'entendre les usagers du Conservatoire) intègre la qualité du fonctionnement, l'intelligence du dispositif architectural et, dans un jeu subtil, l'esthétique contemporaine. Sans préjuger d'une distinction à venir, un récent numéro d'Imago rendait d'ailleurs hommage à ses concepteurs Dominique DESHOULIÈRES et Hubert JEANNEAU, architectes à Poitiers et à ses maîtres d'ouvrage successifs, la Ville de Cholet puis la Communauté d'agglomération du Choletais. Comme tout palmarès, le Prix 2003 n'échappera pas toutefois au regret d'avoir seulement distingué en second la récente extension du siège de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire qui a apporté un nouveau



Espace Saint-Louis à Cholet - Lauréat architecture 2003 - Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération Choletais - Maîtres d'œuvre : Dominique Deshoulières et Hubert Jeanneau.

souffle de classique modernité dans ce quartier d'Angers déjà marqué par le bâtiment conçu par Philippe MORNET dans les années 70 ; Anne et Pierre de COQUEREAUMONT et Hervé LEBRETON ont su ici apporter la marque du temps en gérant parfaitement l'héritage.

La dernière édition aura aussi mentionné un bel ensemble industriel, l'usine Chauvat conçue par Philippe BOSSARD et dont l'exemple est à porter à la connaissance de tous les gestionnaires ou promoteurs des entrées de ville dont l'habituelle et consternante médiocrité est ici combattue par la qualité des signes. Elle souligne aussi le fantastique effort d'une maîtrise d'ouvrage occasionnelle et modeste, celle d'une commune rurale, Parçay-les-Pins, dont l'éloignement aurait pu se conjuguer avec isolement et repli et

qui exprime au contraire, avec son architecte Maxime KETOFF, une formidable dynamique de développement ancré dans la culture. Le nouveau musée Jules-Desbois est ainsi un exemple, qu'il eut été curieux de ne pas associer à la fête de l'architecture et de l'aménagement. Reste la distinction faite à un art difficile, celui de l'architecture intérieure qu'illustre le siège de la CAF d'Angers conçu par l'agence ÉDIFICES des architectes Philippe BODINIER et Roland KORENBAUM, une leçon d'espérance montrant que rien n'est vraiment perdu et que le talent peut toujours finir par atténuer la banale rigueur des années soixante-dix.

Mais le Prix s'intéresse aussi (et autant) aux opérations d'aménagement urbain et au paysage. Sur l'ensemble des propositions formulées notamment par les communes, ➔





Aménagement urbain de Saint-Georges-sur-Loire - Lauréat aménagement 2003.  
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Georges-sur-Loire - Maître d'œuvre : Archidée.

→ c'est l'aménagement de Saint-Georges-sur-Loire qui décroche le gros lot, le jury soulignant la qualité et la diversité des solutions retenues par l'équipe ARCHIDÉE de Nantes pour résoudre la question du nouvel usage d'espaces libérés en partie de l'omniprésence automobile. Il faut dire que cette traverse d'agglomération était devenue emblématique des points

noirs routiers de l'Anjou et qu'il s'agit bien ici d'une vraie renaissance. Les nombreuses opérations d'aménagement de traversées d'agglomération engagées par les communes de Maine-et-Loire peuvent trouver là un exemple de pertinence et de sensibilité et nourrir ainsi, par leurs prochaines candidatures, le volet aménagement du Prix départemental 2005. ■

## Composition du jury

- François CHANTEUX, vice-président du Conseil général chargé de la Culture, représentant le président du Conseil général
- Christian GAUDIN, président du CAUE
- Catherine DEROCHE, présidente de l'Association des Maires
- Olivier MARTIN, directeur de cabinet du président du Conseil général
- Marc NAVEZ, adjoint au directeur départemental de l'Équipement
- Jacques ZEIMERT, président de la Sauvegarde de l'Anjou
- Benoît DESVAUX, architecte, vice-président du Conseil régional de l'Ordre des architectes
- Jack GUITTOT, urbaniste, représentant l'Association des urbanistes du Grand Ouest (AUGO)
- Patrick GUERY, architecte départemental
- Dominique AMOUROUX, critique d'architecture, Revue 303
- Bruno LETELLIER, urbaniste, directeur du CAUE

## Le prix départemental 2003 en dates et en chiffres

- mars 2003 : appel à candidature auprès des maîtres d'ouvrage et des concepteurs ; 90 opérations candidates dont 72 en architecture et 18 en aménagement.
- 16 juin 2003 : réunion de pré-sélection des opérations ; 30 opérations sélectionnées dont 26 en architecture et 4 en aménagement.
- 4 novembre 2003 : le jury désigne les lauréats et les mentionnés.
- 12 janvier 2004 : remise des prix.



- 1 - Maison de l'agriculture, Angers.  
Maître d'ouvrage : Chambre départementale d'Agriculture - Maître d'œuvre : A. et P. de Coquereaumont et H. Lebreton.
- 2 - Entreprise Chauvat, Beaupréau.  
Maître d'ouvrage : Chauvat SA  
Maître d'œuvre : P. Bossard
- 3 - Musée Jules-Desbois, Parçay-les-Pins.  
Maître d'ouvrage : Commune de Parçay-les-Pins - Maître d'œuvre : M. Ketoff.
- 4 - CAF de l'Anjou, Angers.  
Maître d'ouvrage : CAF de l'Anjou  
Maître d'œuvre : Edifices Architectes.

campagne photographique : Philippe JANINA



La case à CAZALS

## L'architecture est une expression de la culture



### Hubert JEANNEAU,

associé comme habituellement à Dominique DESHOULIÈRES, tous deux concepteurs de l'espace Saint-Louis à Cholet, est lauréat de l'édition 2003 du Prix départemental. Il porte un regard lucide sur l'actuelle situation de la production architecturale.

**Imago < Que pensez-vous des conditions d'exercice du métier d'architecte aujourd'hui et de l'accès à la commande ?**

**Hubert JEANNEAU <** Notre agence existe depuis 20 ans, nous avons connu les évolutions de la profession. Nous travaillons essentiellement pour des commandes publiques ce qui signifie une pratique de concours assez développée. Nous en préparons environ une dizaine par an. Mais au début de notre carrière, nous avons réalisé de nombreux projets que nous n'aurions pas faits dans le cadre d'un concours. Depuis 5 ou 6 ans, on assiste à un durcissement des règles qui rendent les maîtres d'ouvrage un peu plus frileux. D'une part, le concours est difficile à gagner, et d'autre part proposer une lecture du programme un peu différente est dangereux. Lorsque l'image est figée dans le cadre du concours, on a beaucoup de mal à la faire évoluer dans le cadre normal d'un projet d'architecture.

On a le sentiment qu'il est plus difficile de faire de l'architecture contemporaine en France depuis une dizaine d'années, même si les marchés publics se sont répandus, même s'il y a un certain nombre de bons maîtres d'ouvrage, même

si les concours se déroulent relativement bien. Or, à vouloir trop bien faire, on ne va pas toujours dans le sens de la qualité.

C'est pourquoi nous nous orientons vers les interventions de centre ville, les problématiques urbaines. Les procédures de sélection en réhabilitation ne sont pas tout à fait les mêmes. On mène des projets complexes en intervenant parfois sur le programme. Ces projets offrent une plus grande liberté, de même que les petits projets d'architecture. En revanche avec des maîtres d'ouvrage institutionnels importants telle la Région ou les départements, c'est plus difficile. Les services techniques pré-mâchent le travail et empêchent de sortir du chemin tracé.

**I < Constatez-vous une amélioration de la culture architecturale de la maîtrise d'ouvrage publique ?**

**HJ <** Les nouvelles compétences apportent des changements, notamment en matière d'urbanisme, dans le cadre des communautés urbaines et communautés d'agglomération. On sent vraiment une amélioration. En revanche sur la maîtrise d'ouvrage plus traditionnelle, je ne suis pas sûr qu'il y ait eu une évolution. Les techniciens des collectivités sont plus qualifiés, c'est le côté positif. Le mode

opératoire de montage des dossiers crée parfois des incompréhensions entre élus et techniciens, cela ne facilite pas les choses, c'est l'aspect négatif.

**I < Quelles relations avez-vous entretenues avec la maîtrise d'ouvrage de l'espace Saint-Louis ?**

**HJ <** Il s'agit d'un projet assez classique dans sa forme, avec une sélection sur concours. Mais nous avons pu avoir un vrai dialogue avec le maître d'ouvrage. On constate que les projets portés par des collectivités locales, avec un ou plusieurs élus qui suivent le projet se déroulent très bien. Ils ont une vision à long terme de leur affaire, ne sont pas enfermés dans un produit technique.

**I < Qu'en est-il de la maîtrise d'ouvrage privée ?**

**HJ <** Nous travaillons pour la promotion et pour le logement social avec les offices HLM. Aujourd'hui, il est difficile de construire des choses convenables, il y a certes des problèmes financiers, mais il y a surtout un problème culturel. Il y a une démission culturelle dans le logement social qui nous préoccupe. Le logement est réduit à un élément de consommation, il n'est plus un outil d'aménagement urbain.

Il existe un profond décalage entre les politiques affichées par le Ministère de l'Équipement et la pratique quotidienne du logement qu'il soit social ou non. L'autre clivage réside dans la différence d'approche et de production du logement entre Paris et la province.

Il s'agit là d'une analyse récente, je n'aurais pas dit cela il y a 3 ans. Je crains que l'on parvienne à cette scission avec d'un côté l'architecture noble, publique, issue des concours et puis de l'autre côté, les logements.

**I < Excepté le logement, que pensez-vous de la production architecturale contemporaine ?**

**HJ <** Depuis dix ou quinze ans, le niveau s'est sensiblement élevé. Il y a un bon niveau moyen de la commande publique, même si ce ne sont pas toujours les meilleurs projets qui sont choisis. En effet, les projets de qualité assez sobres, peu bavards, sont lésés dans les concours. Ce n'est pas le style qui doit primer mais l'intelligence du projet, l'insertion dans un contexte. Or, ce type de discours est difficile à faire passer auprès d'un maître d'ouvrage. C'est l'un des défauts du concours qui privilégie l'image.

**I < Constatez-vous une évolution positive de la perception de l'architecture contemporaine par le grand public ? L'exemple de la médiathèque de Poitiers est significatif, il semble qu'elle ait été très bien adoptée par les usagers ?**

**HJ <** Je ne pense pas que l'opinion du grand public sur l'architecture ait évolué. En revanche l'usage, l'aménagement intérieur des bâtiments publics sont souvent bien accueillis. Les utilisateurs perçoivent la qualité des espaces, des lumières, des ambiances, mais je ne suis pas certain que l'enveloppe leur plaise pour autant.

**I < Quel est votre sentiment sur les jeunes générations ?**

**HJ <** Nous constatons qu'il y a deux catégories de diplômés : ceux qui sortent de l'école avec des expé- ➔

→ riences d'agence et des capacités réelles de conception qui sauront s'exprimer dans l'architecture, et ceux qui maîtrisent autocad mais n'ont pas un bagage culturel suffisant et ne seront pas des concepteurs. Ce phénomène existait déjà, mais il s'est accentué. ■



**Imago < Quel est votre sentiment sur les prix valorisant l'architecture, qu'ils soient nationaux, régionaux, ou départementaux ?**

**Jean-Marie LÉPINAY <** Je suis plutôt négatif à l'égard des prix, car ils mettent en exergue un certain type de production. Or le but devrait être d'élever le niveau général de la conception, de valoriser la relation du concepteur avec la maîtrise d'ouvrage. L'architecte a naturellement un ego démesuré, or la mise en concurrence l'incite à développer cet ego. Il faut au contraire valoriser la pertinence d'un projet par rapport à la commande, au contexte.

**I < Les récompenses valorisent certes des architectes au détriment d'autres concepteurs, mais c'est aussi l'occasion de parler d'architecture contemporaine.**

**JML <** Un exemple, les Nouveaux Albums de la

Jeune Architecture, il s'agit d'un prix décerné par des professionnels à l'attention de professionnels. Les répercussions sur le grand public sont limitées. C'est en cela que c'est réducteur. De même pour les distinctions attribuées par les revues d'architecture, d'autant qu'elles priment très souvent les mêmes projets.

Quant à la volonté des CAUE et des Conseils régionaux de l'Ordre des architectes de promouvoir la qualité architecturale, elle est plus proche des productions locales. Mais elle achoppe devant la double difficulté de la sélection d'une part, et de la constitution du jury d'autre part. Sous prétexte que l'on intervient à un niveau local, il faut des membres locaux... Il faudrait au contraire une interpénétration entre les régions et les départements.

**I < Que pensez-vous des lieux de promotion de la qualité architecturale ?**

**JML <** Je précise tout d'abord que pour moi la qualité architecturale n'est pas la singularité, ce n'est pas l'exceptionnalité, c'est au contraire la qualité quotidienne. Je préfère les Volkswagen aux Rolls. Or dans ces structures, j'ai l'impression que l'on focalise sur des extrêmes, sur des équipes qui développent des efforts pour se singulariser dans leur production architecturale. C'est une manière de réagir et de se situer dans la profession qui reste marginale et ne rend pas compte de la production générale. Et surtout cela n'aide pas les jeunes architectes.

Le plus important est d'assurer une formation de base initiale de qualité qui permette aux jeunes diplômés d'entrer dans la profession sans trop de difficultés. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Aussi l'Ordre des Pays de la Loire a mis en place un système de tutorat depuis

deux ans. C'est une mesure d'urgence pour éviter aux jeunes architectes de patauger lors de leurs premiers pas dans la profession.

**I < Vous pensez utiles à l'usage des architectes, mais on peut aussi concevoir que ces outils soient destinés au grand public.**

**JML <** Il faut d'abord savoir quel public on veut toucher. Est-ce vraiment le grand public, principalement intéressé par le champ de la maison individuelle, ou bien le maître d'ouvrage potentiel représentant une collectivité ou une institution ? L'important est de mettre en avant les équipes maîtres d'ouvrage/maîtres d'œuvre qui ont bien fonctionné ; la conjonction de deux tempéraments qui a produit un bon résultat. Je suis convaincu par l'intervention d'un architecte quand elle ne se voit pas, quand elle est évidente. Dès que l'on sent qu'un architecte a raconté son histoire, cela devient critiquable. Tout ce qui est minimal dans son expression rassure.

**I < Comment situez-vous l'action des structures existantes ?**

**JML <** Je ne parle pas des structures nationales qui n'intéressent qu'un public d'initiés. A Nantes, il existe un lieu municipal, le hangar 32 destiné essentiellement à valoriser le projet de l'île, il y a aussi le CAUE 44, dans une moindre mesure la DRAC. Le travail de l'ARDEPA\* est aussi très intéressant, son fonctionnement préfigure celui d'une future Maison de l'architecture. Mais il y a un réel besoin de créer un véritable lieu de débat, plus que de promotion. Il existe des initiatives, mais il est difficile de trouver des

lieux identifiables pour les accueillir. D'ailleurs faut-il un lieu, des lieux, on peut se poser la question. Les Maisons de l'architecture dont la plupart émane de l'Ordre fonctionnent de façon très différente. Tout dépend de l'implication des architectes. Mais avant que le public pense à la qualité de l'architecture...

**I < Des initiatives telles celle menée par l'association « Rénov » qui consiste à faire visiter des maisons d'architectes sont plus accessibles au grand public.**

**JML <** Oui, mais ce public est principalement préoccupé par la maison individuelle. On ne peut pas toucher tout le monde. Il importe surtout de faire la promotion de la conception architecturale et non celle des architectes, de son intérêt pour les utilisateurs. C'est ainsi que l'on deviendra crédible aux yeux du grand public. Nous ne véhiculerons plus cette image d'une profession qui défend son pré carré mais qui au contraire œuvre pour la collectivité. ■



\* ARDEPA : Association Régionale pour le Développement et la Promotion de l'Architecture

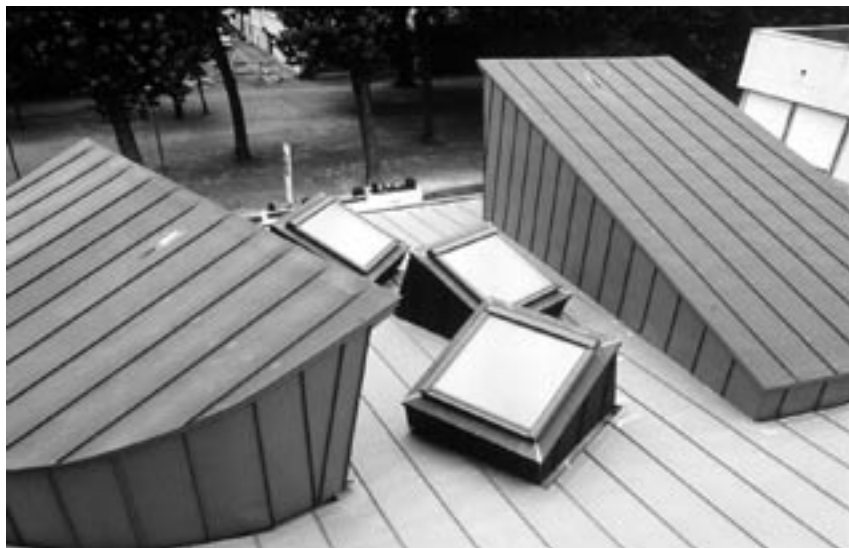
L'Intégralité des interviews de Hubert JEANNEAU et de Jean-Marie LEPINAY est disponible sur simple demande au CAUE.

## Allocation de lumière *mention spéciale architecture intérieure*

Une telle réalisation se limiterait-elle à une œuvre d'architecture dite d'intérieur ? À l'évidence non, il y a dans ce projet bien plus qu'un réaménagement interne de locaux d'accueil dotés d'un nouveau mobilier. C'est à une nouvelle approche de l'immeuble de bureau du 32 rue Louis Gain, ainsi que de l'espace d'attente du service public, que nous convient le maître de l'ouvrage et les concepteurs des locaux d'accueil de la CAF d'Angers.

L'accueil des usagers de cette CAF se faisait auparavant, en même temps que celui de la « Sécu » (CPAM) sur la rue Louis Gain, avenue angevine comptant plusieurs services administratifs centraux installés en de grands immeubles de 7 à 15 étages et qui côtoient de non moins grandes résidences de logements. Le tout bâti principalement entre les années 1960 et 1980 à l'emplacement des vastes usines Bessonneau dont les terrains auront ainsi donné naissance à une véritable pièce urbaine.

Parallèlement à cette avenue passante, court d'une façon plus discrète l'allée Jeanne d'Arc, un mail planté de magnifiques platanes, tracé dans son principe dès 1617 puis confirmé dans son lotissement au XIX<sup>e</sup> siècle.



Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou à Angers.  
Maître d'ouvrage : CAF Anjou - Maître d'œuvre : Edifices Architectes.

C'est de ce côté de l'immeuble, à l'ombre des platanes et devant de somptueux hôtels particuliers que s'effectue désormais l'accueil du public de la CAF.

La première métamorphose est là : le charme discret de cette noble promenade contraste fortement avec la « moderne » avenue des services publics, son stationnement automobile, ses parcmètres, ses trottoirs finalement peu larges et semble insuffler une certaine confiance dans l'ambiance des locaux d'accueil. La lumière n'est plus la même non plus, puisque l'orientation offerte est maintenant celle du sud.

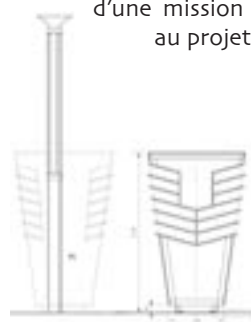
La seconde métamorphose réside dans le principe d'aménagement de la faible surface disponible. L'ancienne arrière-cour encadrée sur son pourtour par un double portique supportant les étages du dessus, et n'étant en réalité qu'une terrasse suspendue au-dessus de parkings pour recevoir des sorties de secours extérieures est devenue un véritable espace d'accueil, affranchi de ce difficile contexte, et réussissant à être chaleureux pour qui y travaille, oriente l'utilisateur, et rassurant pour qui vient faire valoir son dossier familial. Tout en conservant de larges vues sur l'extérieur et le mail, les architectes ont tenu à faire participer la lumière zénithale par le biais de plusieurs

puits de lumières disposés librement en plafond, et dont les volumes extérieurs ressortent en toiture, chacun orienté différemment, comme un jeu d'emboîtement, et dont la tonalité change grâce à l'apport d'une couleur intérieure propre à chacun : blanc, jaune, orange.

Le tranchant du profil de toiture, couverte en zinc, conçue pour apporter efficacement et radicalement la lumière naturelle, contraste avec la rondeur des courbes et la douceur des couleurs du mobilier d'agencement, conçu plutôt pour concilier convivialité et discrétion du temps d'attente. Fauteuils, bornes d'information, banque d'accueil et box individuels, s'harmonisent autour de deux matériaux : le bois (hêtre, bouleau) et le verre (opalescent).

Ce mobilier, prolongement logique du principe d'aménagement, a été dessiné par les architectes et a fait l'objet d'une mission complémentaire au projet d'architecture. ■

FG



Borne  
d'information



## Expositions

L'année de la Chine en France 2003-2004 :

- *Rétrospective de Zao Wou Ki*, Galerie du Jeu de Paume
- *Rétrospective de l'artiste Chen Zhen* (1954-2000), Palais de Tokyo
- *Enigme de l'homme de bronze : l'archéologie au Sichuan*, Hôtel de Ville
- *Confucius*, musée Guimet

D'octobre 2003 à juillet 2004  
www.anneedelachine.org

**Objets industriels non standards produits en série**, Centre Georges Pompidou  
www.centrepompidou.fr  
Jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2004

**Botticelli, « de Laurent le Magnifique à Savonarole »**  
Musée du Luxembourg  
19 rue de Vaugirard, Paris 6<sup>ème</sup>  
www.expoBotticelli.com  
Jusqu'au 22 février 2004

## Colloques/salons/ autres manifestations

**Les États généraux de l'Architecture** se tiendront à la Mutualité le 07 février 2004  
Renseignements : Conseil National de l'Ordre des Architectes  
Tél : 01 56 58 67 00

**Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture**  
Commencées le 6 décembre Jour de la Saint-Nicolas, les festivités se tiendront tout au long de l'année. « Une année de fêtes, de métamorphoses, de spectacles, de visions d'un nouvel art de vivre ouvert sur l'Europe et sur le monde... »  
www.lille2004.com

**Concours**  
Le CAUE de la Loire-Atlantique lance la 2<sup>ème</sup> édition du Prix départemental d'architecture et d'aménagement qui concerne des projets publics ou privés, réalisés par des architectes, urbanistes ou paysagistes en Loire-Atlantique au cours des années 2002/2003.  
Inscription avant le 28/02/2004.  
Renseignements : CAUE 44 - 25 rue Paul Bellamy, 44000 Nantes  
Tél : 02 40 35 45 10 - contact@caue44.com

**19<sup>e</sup> Salon du Végétal à Angers**  
les 18, 19 et 20 février 2004  
www.salon-du-vegetal.com

## Télévision

ARTE propose le dimanche matin à 8h50 pendant 26' **Promenades d'architecte** : nouvelle série coproduite par le Scérén-cndp nous entraîne sur les pas d'un célèbre architecte ou urbaniste à la découverte de l'espace d'une grande ville, de l'histoire de son bâti, de ses évolutions présentes et à venir.

- Amiens vu par Paul Chemetov,
- St Denis vu par Pierre Riboulet,
- Paris vu par Roland Castro,
- Nantes vu par Bruno Fortier,
- Brest vu par Edith Girard,
- Pékin vu par Paul Andreu,
- Barcelone vu par Ricardo Bofill,
- Shanghai vu par Martin Robain, par Christian de Portzamparc
- Les villégiatures de bord de mer vues par Dominique Rouillard

## ERRATUM

Dans le n°23 d'IMAGO d'octobre 2003 p.7, il fallait lire : Salle de sports / Champtoceaux / Agence : Déesse 23

## Les arbres remarquables jusqu'au 18 janvier avant itinérance...

L'exposition sur les Arbres remarquables de Maine-et-Loire, coproduite par le Conseil général et le CAUE connaît un succès particulier comme l'atteste une forte fréquentation (plus de 5000 visiteurs avant Noël) et un nombre important de visites organisées à l'attention, notamment, des scolaires. Près de trente classes de tous niveaux ont ainsi été accompagnées depuis le 15 novembre, date d'ouverture de l'exposition

au public. Un jeu-concours à destination des collégiens a été accueilli avec succès par ce jeune public et fera l'objet d'une remise de prix à la fin janvier. Des « arbres remarquables » seront distribués aux lauréats... L'exposition va connaître, à l'issue de sa présence salle Bessonneau, une itinérance dans les principales villes du département. Cholet pourrait bien être la première étape de ce tour de piste proposé à l'ensemble des collectivités. ■

## Un nouvel élan pour l'art, le paysage et une économie

En 2000, le CAUE, étroitement associé au Conseil général et à la DRAC, proposait l'investissement de cinq lieux emblématiques de l'économie de l'Anjou par cinq artistes de réputation internationale. La campagne « Extraits, cinq lieux investis » allait mobiliser tout l'été 2000. Aujourd'hui, la dynamique engagée il y a bientôt trois ans, pourrait rebondir sur un territoire spécifique, celui des coteaux du Layon, terre d'excellence de la viticulture angevine où s'expérimente avec bonheur, depuis quelques

années, une reconquête du paysage traditionnel du vignoble, celui des coteaux. Dans la continuité de l'installation de l'œuvre d'Éric DIETMAN à Saint-Lambert-du-Lattay, dans la logique de ce que les élus d'Aubigné-sur-Layon investissent avec la commande publique faite à Claudio PARMIGGIANI, les coteaux du Layon pourraient bientôt être un site où l'excellence viticole se conjuguerait avec les arts plastiques et la qualité du paysage. A suivre... ■

## Avec les professionnels adhérents voyages et découvertes

Après l'exposition nationale suisse en octobre 2002, un déplacement (plus modeste) a été proposé en octobre 2003 aux adhérents du CAUE avec les visites des jardins de Chaumont-sur-Loire et de Villandry. Une prochaine proposition concernera la visite du Sénat et de

l'exposition Botticelli. Encore une occasion de rencontre entre l'équipe du CAUE et les professionnels adhérents et l'animation de l'idée que le CAUE est aussi un lieu où l'on partage et s'enrichit du contact. Un belle préfiguration de ce que devrait être la M.A.T.P. ■

## Du nouveau dans les Mauges et le Choletais

Avec le départ de Jean-Marc FOUCAULT pour une nouvelle activité professionnelle, le CAUE se réorganise sur le territoire des Mauges et de la Communauté d'agglomération du Choletais. Franck GAUTRE et Claire CHAPELET, ar-

chitectes urbanistes, et Dominique SERVANT, paysagiste, interviennent maintenant sur les six cantons des Mauges tandis que François TRÉNIT, architecte urbaniste et Muriel BOUVIER, paysagiste, sont à l'écoute des élus de la C.A.C. ■



## Une maison bois... au parc de la Villette

**A**u cœur du parc de la Villette, en bordure du canal de l'Ourq, à la Folie Croisement l'événement s'appelle « Vivre c'est habiter ». RENOV, l'association 1.2.3. ARCHITECTE et de nombreux partenaires, avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication, nous invitent à cheminer dans deux maisons contemporaines construites avec des savoir-faire et des matériaux d'actualité et dont le concept répond à des modes de vie d'aujourd'hui. Démontables, réalisées avec des techniques sèches en bois ou en métal, les solutions constructives choisies (pré-fabrication optimisée) permettent un montage dans des délais courts (2 mois et demi de préparation et 4 semaines de montage pour la structure) et sont compatibles avec la démarche environnementale que le programme initial imposait (surface, coût, développement durable, évolutivité et



polyvalence, adaptation au vieillissement et au handicap léger)...

Conçue par le tandem Françoise N'THEPE - Aldric BECKMAN (lauréats des Nouveaux Albums des Jeunes Architectes version 2002), une maison à ossature bois de 220 m<sup>2</sup> habitables déroule sa longue façade rythmée et invite le visiteur à venir découvrir son univers. Sa construction a nécessité une réflexion d'ordre technique menée conjointement avec les architectes, le Comité National pour le Développement du Bois (CNDB) et RENOV.

Le parti architectural est intimement lié aux choix techniques : apparente, la structure conserve une cohérence entre le choix du matériau et l'image architecturale. Simple, répétitif et modulable, le principe structurel (portiques répartis tous les 40 cm) permet de rythmer les façades, de moduler l'agencement intérieur et extérieur et d'offrir une lisibilité de l'ouvrage. La composition vit au rythme du système de remplissage qui alterne lattis de bois, panneaux solaires, panneaux métalliques aux tons acidulés et stores colorés. La maison déploie sa peau dans la longueur. Franchie la porte d'entrée, l'ambiance intérieure, lumineuse et monacale, tranche définitivement avec l'aspect extérieur chaleureux et chatoyant. Les parois murales sont unies et blanches ainsi que les sols et plafonds (toile tendue). La conception en plan n'offre pas d'innovation singulière. Elle favorise l'autonomie de chacun de ses habi-

tants, offre une fluidité et une lisibilité de l'espace, des vues généreuses sur son environnement extérieur et invite la lumière...

Côté agencement intérieur...

Mobilier, objets et accessoires ont été choisis et mis en scène par Sophie CHENEVOY et Eric VUILMOT et font vivre la maison pourtant vide d'habitants... Y cohabitent, designers, fabricants, éditeurs indépendants et créateurs, grandes marques et enseignes plus réputées.

Côté jardin...

Conçu par Daphnée MANDEL-BOUVARD et Claire GILOT paysagistes, l'espace extérieur privatif est posé sur un socle de gabions. Le terrain est sec et caillouteux et seules quelques plantes et « mauvaises herbes » en ont pris possession alors que quelques filtres végétaux plus structurés confèrent une certaine intimité à la terrasse.

A suivre...

Le cheminement continue avec la « maison métal » conçue par les architectes Gaëlle HAMONIC et Jean-Christophe MASSON qui signent un ouvrage très épuré emblématique « d'un acte culturel ». « La maison individuelle se situe dans le champ de la culture. La culture de l'habiter »...

Au-delà de la promenade découverte, Architecture à Voir, le visiteur s'interrogera sur l'acte d'habiter... sur l'Architecture à Vivre... ■ CC



### Informations pratiques

0 820 821 908 (0,12€/mn)  
ou sur le site  
[www.vivrecesthabiter.com](http://www.vivrecesthabiter.com)

IMAGO n°24 - Janvier 2004 Publication trimestrielle du CAUE de Maine-et-Loire - Le Tertre au Jau - 49100 ANGERS  
Téléphone : 02 41 22 99 99 - Télécopie : 02 41 22 99 90  
E-mail : [caue49@wanadoo.fr](mailto:caue49@wanadoo.fr) - Site : [www.caue49.com](http://www.caue49.com)

Directeur de la publication : Bruno LETELLIER - Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Clarisse BODINIER, Vincent CAZALS, Claire CHAPELET (découverte), Franck GAUTRE, Bruno LETELLIER, Sandrine PROUTEAU (interview) - Maquette : Mickaël BOUGLÉ, Manuela TERTRIN - Crédit photos : CAUE de Maine-et-Loire - Dépôt légal : janvier 2004 - Impression : Imprimerie MOTTAIS - N° ISSN : 1282-5204